

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire.
Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint au Maire.
Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire.
Monsieur Philippe CASSAGNE, Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Adrien, DURUPT Jacques, FAUCHON Flavien, LECLAIR Laly, LORRAIN Jérôme, MAGU Michèle, MUNIER Hélène, PETITCOLIN Aurore, REBILLOT Sylvain.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Julien METTOT, a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE, excusé.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Laly LECLAIR.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 17 juin 2021.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 03 juin 2021, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1. Budget eau-assainissement : virement de crédit du Maire pour utilisation de dépenses imprévues.
2. CAUE des Vosges : adhésion 2021.
3. Restaurant Le Relais des Vosges : modification de l'emplacement de la terrasse.
4. Sylvatum- espace éducatif forestier : modification du plan de financement.
5. Signature de la convention d'adhésion au programme "Petites Villes de demain.

Informations :

Municipales et communautaires.

Questions diverses.

2021-06-24-1- Budget eau-assainissement : virement de crédit du Maire pour utilisation de dépenses imprévues.

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du certificat administratif qu'il a établi le 14 juin 2021 pour le Trésor Public de Darney, afin de pouvoir procéder au règlement du titre de recette émis par le SDANC concernant la contribution 2021 de la commune, pour un montant de 125€.

Cette contribution est composée de :

- Contribution obligatoire : 70€.
- Compétence à la carte n°1- "Réhabilitation" : 35€.
- Compétence à la carte n°2- "Entretien" : 20€.

La commune avait décidé d'adhérer à ces 2 compétences optionnelles par délibération du 25 juin 2020.

Le SDANC n'avait pas facturé ces deux compétences optionnelles en 2020 (55€), il n'a donc été inscrit au budget eau-assainissement 2021 que la contribution obligatoire de 70€.

Afin de pouvoir mandater le titre de recette du SDANC d'un montant de 125€, il convenait de procéder à un mouvement de crédits d'un montant de 55€ du compte 022- "Dépenses imprévues" au compte 658- "Autres charges de gestion courante".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le virement de crédits du Maire mentionné ci-dessus.
- **CONFIRME** la nécessité d'avoir procédé à ce virement de crédits.

2021-06-24-2- CAUE des Vosges : adhésion 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges a pour objet de promouvoir dans le Département la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et informe l'assemblée de ses missions qui sont : informer et sensibiliser, conseiller, former et rassembler les partenaires et les expériences. Le C.A.U.E met à la disposition des collectivités et des particuliers un service d'assistance architecturale et urbaine préalable aux projets de construction ou d'aménagement.

Fortement sollicité, et contrairement aux autres années, le CAUE ne produit désormais de document de conseil que pour ses collectivités adhérentes.

Depuis le 1^{er} mars 2012, le C.A.U.E des Vosges est principalement financé par les revenus de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe départementale et par les cotisations versées par les collectivités territoriales adhérentes.

Le barème de cotisation est le suivant pour les communes :

De 501 à 1 000 habitants : = **85,00 €** pour l'année 2021 (montant inchangé par rapport aux années passées).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le programme Petites Villes de Demain, sont intégrées la circulation piétonne et routière : le C.A.U.E va apporter son aide à la commune afin de mettre en place une circulation la mieux adaptée dans le village.

Monsieur le Maire estime que c'est important pour la commune d'adhérer au C.A.U.E des Vosges, de plus, le montant de la cotisation est tout à fait raisonnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de renouveler l'adhésion en 2021 dont le montant s'élève à 85,00 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion à l'association C.A.U.E des Vosges et émettre le mandat correspondant.

2021-06-24-3- Restaurant Le Relais des Vosges : modification de l'emplacement de la terrasse.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 2021-04-15-6 du 15 avril 2021, le Conseil Municipal avait autorisé le restaurant "Le Relais des Vosges" à installer une terrasse sur l'allée des Moines pour accueillir les clients dès les beaux jours.

Après réflexion, la gérante de l'établissement a souhaité modifier l'emplacement de la terrasse, pour des raisons pratiques (pénibilité du service en raison des escaliers qui permettent d'accéder à l'allée).

Ce sont donc 30 m2 de trottoir situé devant le restaurant ainsi que 30 m2 en contrebas de l'allée des Moines (sur la voie de stationnement) qui ont été choisis afin d'y installer une terrasse.

Un plan de signalisation a été transmis par le service des routes du Conseil Départemental qui a prêté les panneaux adéquats à la commune afin de sécuriser les lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification proposée ci-dessus.

2021-06-24-4- Sylvatum- espace éducatif forestier : modification du plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Assemblée municipale a souhaité, par délibération n° 2020-11-26-14 du 26/11/2020, intégrer le projet de Sylvatum dans le programme D.E.T.R 2021 dont les dossiers avec un montant de subvention sollicitée supérieur à 50 000€, devaient être déposés au plus tard pour le 30 novembre 2020.

Cet Espace Educatif Forestier est une **structure pédagogique en forêt (cas particulier d'un Sylvatum)** permettant d'accueillir des groupes scolaires de la maternelle au collège afin de les sensibiliser à la vie de la forêt, au réchauffement climatique et aussi à sa gestion et aux métiers de la filière forêt-bois.

Sa particularité est d'offrir toutes les conditions permettant à l'enseignant de préparer et d'organiser facilement sa sortie **en toute autonomie**.

Véritable **école en plein air**, elle sera le premier espace pédagogique en forêt à vocation intercommunale au cœur de notre Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint au Maire, qui informe le Conseil Municipal que, par arrêté SGARE-2021 n°217 du 12 mai 2021 de Madame la Préfète de la Région Grand Est, une subvention de la dotation de soutien à l'investissement public local (D.S.I.L), d'un montant de 93 144€ a été accordée à la commune.

La base subventionnable retenue est de 194 050 € soit : 217 000€ (montant total H.T du devis) - 22 950€, montant qui correspond aux plantations qui sont indépendamment subventionnées dans le cadre du plan de relance (financées à hauteur de 80 %).

Le pourcentage estimé concernant la subvention de l'Etat était de 55%, il est de 48%.

Celui du Conseil Départemental était de 15%. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Benoît JOURDAIN, Vice-Président en charge de l'agriculture et de la forêt au Conseil Départemental, afin de lui présenter ce dossier qui sera étudié en septembre, avec un taux souhaité de 26%.

Monsieur le Maire se rapprochera des services de la Région Grand Est afin d'étudier une possibilité de financement (6%) ainsi que de la Fondation du Patrimoine (souscription participative qui n'est pas considérée comme une aide publique).

En conséquence, il convient de modifier le plan de financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la modification du plan de financement détaillé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Structures bois / Restructuration du lavoir, Toilettes sèches, Signalétique en bois Mobilier bois pour les salles de classe en extérieur Plateforme d'observation	170 579 €	DSIL 48 % (base subventionnable : 194 050€)	93 144 €
Cheminement	14 366 €	CD 88 16% + bonus de 10% (base subventionnable : 194 050€)	50 453 €
Plantations	22 953 €	Autofinancement De la Commune	73 403 €
Maitrise d'œuvre / Architecte	9 102 €		
TOTAL	217 000 €		217 000 €

2021-06-24-5- Signature de la convention d'adhésion au programme "Petites Villes de demain".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Monthureux-sur-Saône a répondu à l'appel à candidature dans le cadre du programme « Petites villes de demain », piloté par les services de l'Etat et l'Agence Nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce programme vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants, dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement, tout en permettant l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Il a pour objectif de donner aux petites villes exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leur projet de territoire.

« Petites villes de demain » est conçu pour soutenir les communes lauréates, qui peuvent d'ores et déjà bénéficier des crédits de la relance pour le financement de leurs projets, axés sur les trois piliers du programme à savoir l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le 11 janvier 2021, les Communes de Darney, Lamarche et Monthureux-sur-Saône ont été labellisées Petites Villes de Demain. Sélectionnées dans le cadre des appels à projets "Revitalisation des Bourgs-Centres" lancés conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental des Vosges, les trois bourgs-centres intègrent cette démarche nationale.

L'intégration au programme *Petites Villes de Demain* permettra de bénéficier :

- du financement d'un poste de chef de projet à temps plein,
- de l'appui financier à l'élaboration d'une étude stratégique de revitalisation du bourg-centre,
- de l'accompagnement en ingénierie proposé par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, Agence Nationale de Cohésion des Territoires), de la Région et du Département,
- du soutien financier mobilisable pour la mise en œuvre des actions qui seront inscrites dans le projet de revitalisation validé avec les partenaires.

La commune entend en ce sens rénover, dynamiser, et moderniser son centre bourg, afin de faire de Monthureux-sur-Saône une commune attractive, où il fait bon vivre, avec une offre de services et un cadre de vie adapté aux enjeux économiques et environnementaux.

La démarche de revitalisation sera portée et animée par chaque Commune pour ce qui la concerne, elle et ses villages proches, la Communauté de Communes a un rôle à tenir pour assurer un développement équilibré entre les trois bourgs, notamment en favorisant les complémentarités entre eux. Ainsi, le projet de revitalisation des bourgs-centres sera piloté :

- à l'échelle intercommunale à travers un Comité de projet intercommunal ; celui-ci comprendra notamment les membres de la Commission Aménagement du Territoire,
- et à l'échelle communale, à travers un Comité de Pilotage communal pour chacun des trois bourgs-centres.

Afin de pouvoir bénéficier des premiers crédits, et de mettre en œuvre son projet de territoire, il est nécessaire de procéder à la signature de la convention d'adhésion.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention d'adhésion au programme "Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain" et de l'autoriser à la signer, aux côtés des Maires de Darney et de Lamarche, de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest, de Monsieur le Préfet, représentant l'Etat, du Président du Conseil Régional Grand Est et du Président du Conseil Départemental des Vosges.

Le conseil Municipal,

Considérant que la commune de Monthureux-sur-Saône est lauréate au programme « Petites villes de demain » ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention d'adhésion au programme "Petites villes de demain" tels qu'énoncés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Informations Municipales et communautaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, concernant le plan de relance de l'Etat-Renouveau forestier (aide aux peuplements sinistrés), il ressort que le montant estimé de la subvention est de 20 763,59€, le montant prévisionnel des dépenses a été recalculé sur barème (plantations, protection gibier et maîtrise d'œuvre), il s'élève à 25 954,48€. Une consultation sera effectuée afin de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux de plantations.

Monsieur Philippe CASSAGNE informe les élus que les travaux de rénovation des deux ponts du Caron touchent à leur fin. Une réunion de chantier a eu lieu ce jour, différents points ont été vérifiés avec les entreprises, il a été constaté diverses malfaçons en ce qui concerne les mises à niveau des tampons et des bouches à clé.

Des réserves seront émises à l'encontre de la Société EUROVIA qui a effectué ces travaux.

Monsieur CASSAGNE tient à souligner le très bon travail effectué par l'entreprise BONINI.

La circulation est de nouveau possible sur ce secteur, un alternat sera mis en place le lundi 28 juin au niveau des ponts uniquement.

Le service des routes du Conseil Départemental a effectué le marquage au sol, il incombe à la commune de réaliser le marquage des passages piétons (effectué en régie communale) ainsi que les autres marquages nécessaires (lignes discontinues, ...) : une entreprise sera contactée afin d'effectuer cette prestation.

Vestiaires du foot : Monsieur Philippe CASSAGNE informe les élus que les tests thermique et dit "de structure" ont été réalisés par les prestataires, ceux-ci ne soulèvent pas de problèmes particuliers.

Rendez-vous va être pris avec l'architecte en charge de ce dossier afin de commencer les travaux de rénovation de ce bâtiment.

Monsieur le Maire souligne que se déroulera le samedi 03 juillet prochain, l'Assemblée générale de l'U.S.V.S.

Monsieur Philippe CASSAGNE représentera Monsieur le Maire à cette assemblée, étant absent de la commune à cette période.

Madame Catherine FLIELLER informe les élus que les festivités du 14 juillet se préparent (une réunion aura lieu le vendredi 25 juin avec l'UNC-AFN, l'U.S.V.S ainsi que la Compagnie l'Odyssee, afin d'organiser au mieux le déroulement de cette journée).

Des structures gonflables pour enfants sont réservées, les feux d'artifice sont commandés ainsi que le sonorisateur.

Reste à recevoir toutes les autorisations et consignes nécessaires de la part de la Préfecture.

Une course d'orientation VTT se déroulera le samedi 25 septembre, une réunion a eu lieu à ce sujet ce jour avec les différents intervenants et les services de l'O.N.F qui ont souligné différents points à respecter (chemins, cours d'eau, ...).

Contact sera pris avec les sociétés de chasse afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de chasse ce week-end.

Les services postaux vont fermer deux boîtes aux lettres : l'une rue de la Croix de Mission, l'autre au bas du Mont de Savillon, car elles sont très peu utilisées.

Madame Catherine FLIELLER estime que le cahier de "doléances" mis en place à la mairie, fonctionne bien.

Monsieur Philippe CASSAGNE précise qu'il faut que ce soient des propos réfléchis qui doivent y être portés.

Madame FLIELLER signale qu'une troupe ambulante s'est installée sur le site du Pré Favet et donnera un spectacle le dimanche 27 juin ; les comédiens sont très heureux de l'accueil qu'ils ont reçu.

Monsieur le Maire félicite Madame FLIELLER pour sa bonne implication dans les publications sur Panneau Pocket.

Monsieur Pierre SYLVESTRE informe les élus que la Région Grand Est a lancé un appel à projet afin de créer des zones de stockage et d'arrosage des bois. En effet, en raison du réchauffement climatique, les bois dépérissent très rapidement (hêtres essentiellement), il faut donc les abattre très vite et les stocker sous arrosage afin qu'un champignon ne se développe par sur ces bois. La commune a réagi aussitôt et s'est positionnée sur ce projet afin de réaliser une extension de la zone et remettre à niveau les installations existantes qui datent de l'année 2000.

La Société Merrain International occupe actuellement une surface de stockage de 6 000m³ de bois, elle aurait besoin de l'équivalent de 3 000 m³ de stockage bois supplémentaires.

D'autres scieries locales ainsi que l'O.N.F sont intéressés par la location d'un emplacement. Une réunion a eu lieu récemment en Mairie avec les différents interlocuteurs concernés.

Ce projet sera un investissement important qui nécessitera d'avoir recours à l'emprunt ; celui-ci sera remboursé en partie par les locations.

Questions diverses.

Pas de questions particulières.

Questions du public.

De Monsieur Emmanuel VAST qui regrette que soient publiées les manifestations patriotiques une fois celles-ci déroulées : Monsieur le Maire rappelle que les conditions sanitaires actuelles ne permettraient pas d'ouvrir ces cérémonies au public.

Les conseillers ni le public n'ont plus ni remarques ni questions.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.